

La future piscine à Champaret ?

Après avoir longtemps travaillé en sous-marin, la municipalité a décidé de remonter à la surface. Comprendre : après des mois de démarches en coulisses, des éléments du dossier de la future piscine intercommunale ont enfin filtré. Et là, surprise, le centre nautique ne devrait pas atterrir à Champ-Fleuri, comme le désirait l'ancienne majorité, mais à Champaret, tout au bout de la rue du Dauphiné, à proximité du site Mermoz. « Une hérésie », selon André Borne, le leader de l'opposition. Une « grande satisfaction » pour Michel Carron, l'adjoint à l'urbanisme.

Ce dernier confie en effet qu'il y a « 99 % de chances pour que la piscine soit construite à Bourgoin-Jallieu ». En fait, la décision finale sera prise par la Capi. Même si aucune date n'a été annoncée officiellement, elle pourrait l'être « avant la fin de l'année », estime Jean-Pierre Girard, le premier adjoint. Plusieurs sources indiquent que des études sont déjà en cours sur le terrain proposé par la mairie. « Oui, on avance », souffle Michel Carron.

Le réseau de chaleur, l'atout charme

Les élus de la communauté d'agglomération confirment ainsi que « la piscine sera forcément située à l'ouest du territoire ». Un temps, Ruy-Montceau et Nivolas-Vermelle étaient pressentis pour accueillir le futur centre nautique. Selon nos informations, il n'en sera rien. Et ce pour une raison : le réseau de chaleur installé à Bourgoin-Jallieu. La Capi concède que c'est « effectivement un point d'étude important ». Pourquoi ? Tout



Pour construire la future piscine, la mairie aimerait étendre son foncier à Champaret. Photos Le DL/Jean-François SOUCHET

simplement pour maîtriser la consommation d'énergie et donc réaliser quelques économies. Tout semble donc aller comme sur des roulettes. Vraiment ? Pas si simple.

Les négociations ont commencé

La superficie du terrain proposé par la mairie de Bourgoin-Jallieu est de 6 700 m² mais la majorité souhaiterait l'agrandir, « au moins de 4 000 m² », pour s'adapter aux arbres, bâtir des zones de stationnement, une voirie et lier le quartier à l'autoroute. Pour cela, il faudra convaincre les actuels propriétaires, l'entreprise Patheon, côté gauche, Jean Moughamian, côté droit, de vendre leur bien. Ce dernier

avait acheté le site de l'ancienne usine d'impression pour 800 000 € en 2007. « J'ai rencontré Michel Carron mais un autre promoteur est intéressé. Ce sera une question de prix », détaille le marchand de biens de Charvieu-Chavagneux.

Pour Patheon, les discussions seraient plus avancées et un accord verbal aurait même été trouvé. En agissant sur deux fronts, la mairie veut éviter de se retrouver en mauvaise posture. « De toute façon, le terrain que l'on possède nous suffit pour installer la piscine, martèle l'adjoint à l'urbanisme. Mais c'est vrai que davantage de superficie apporterait plus de confort. »

L' élu ne souhaite pas évoquer l'enveloppe dont il disposait pour séduire les propriétaires. Mais stratégiquement (voir par ailleurs), la municipalité espère faire pencher la balance avec d'autres arguments. D'autant que la Capi pourrait bientôt entrer dans la danse afin de « maîtriser le foncier ».

Vincent PROD'HOMME

L'INFO EN +

LE SITE MERMOZ EN BREF

■ Le 12 janvier 2007, Jean Moughamian achète le terrain de 3,5 hectares pour 800 000 € aux enchères. Jean-Pierre Girard, alors dans l'opposition, le regrette profondément, estimant que la commune aurait bien besoin « de surface pour l'avenir ».

■ Début 2008, la quasi intégralité du site de l'ancienne usine d'impression est classée en zone inondable par la préfecture au PRPI (plan de prévention du risque inondation).

■ Dès 2014, très peu de temps après les élections municipales, Michel Carron prend contact avec Jean Moughamian afin que la Ville puisse acquérir une parcelle de son terrain.

La stratégie pour acheter les terrains visés



Une partie du site Mermoz est convoitée par la mairie depuis un an.

Négocier avec deux interlocuteurs permet à la municipalité de ne pas se retrouver en position de faiblesse. Michel Carron tente aussi de soulever divers leviers. Le terrain de Jean Moughamian est classé en zone inondable violette. Cela signifie que seules les collectivités peuvent y mener des projets. « On pourrait construire une voirie, ça l'arrangerait... »

Même argument avec l'entreprise Patheon. La mairie pourrait lui faciliter la vie en reliant le quartier plus facilement à l'autoroute. « Ils n'auraient plus besoin de faire le tour de la ville pour entrer et sortir. Ce sont des dirigeants coopératifs », détaille l'adjoint à l'urbanisme. Dans les deux cas, une contrepartie financière est toutefois clairement envisagée. **V. P.**

LA PHRASE

« Il y a le feu. La future piscine devait être à Champ-Fleuri. Cela aurait été le deuxième étage de la fusée du renouvellement urbain berjallien. C'est du détricotage. Je suis scotché. »

André Borne Leader de l'opposition